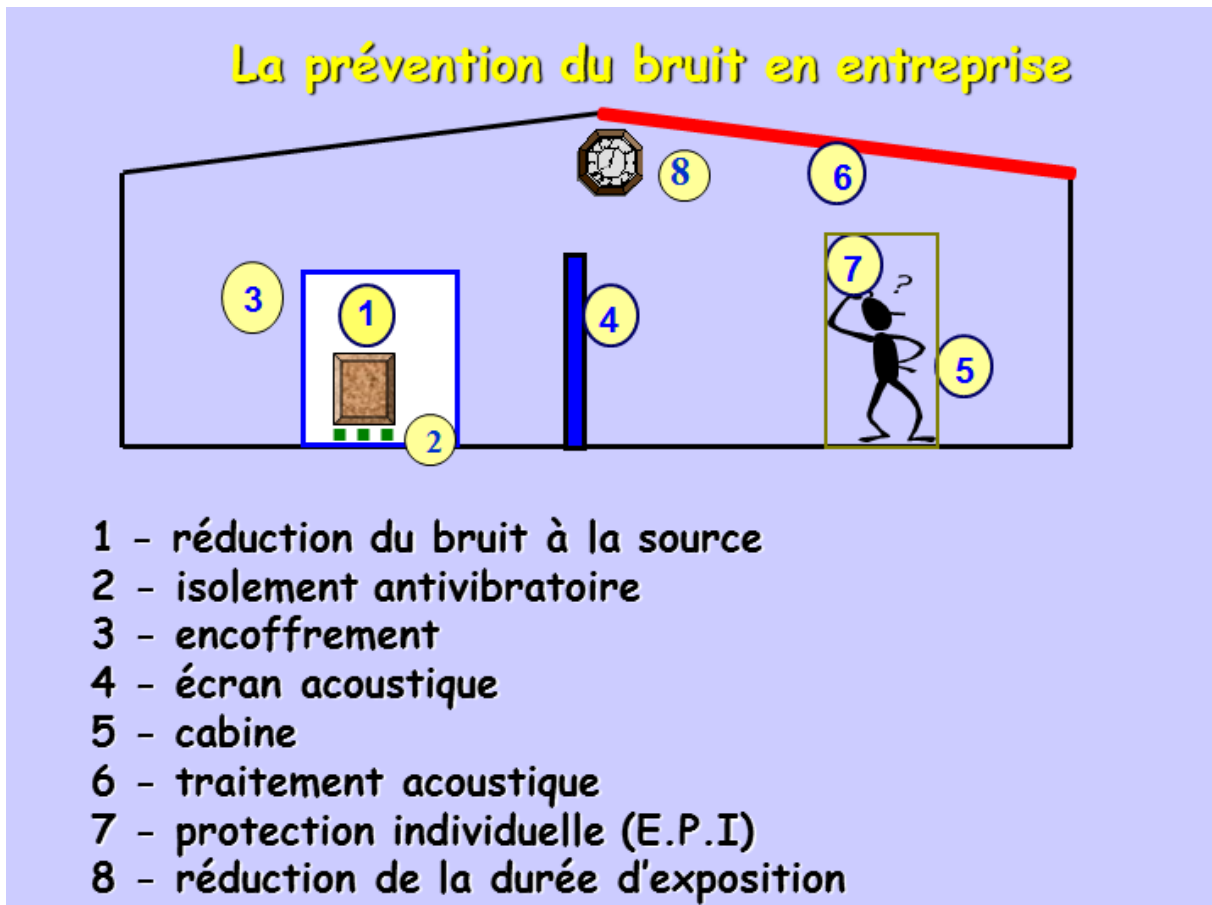


## La prévention

Selon le code du travail ( la loi), au-delà de 80 décibels le bruit est dangereux.

On peut se protéger du bruit :

- En réduisant le bruit à sa source
- En protégeant tous les salariés
- En se munissant de protections individuelles ( EPI)



## Prévention intrinsèque :

Scie à pierre : outil moins bruyant grâce à un revêtement en élastomère (caoutchouc)

élastomère



## Protection collective

Encoffrement d'une machine : - 20 à 25 dB



Source décibels France

## Protection collective

Traitement acoustique d'un atelier



## Protection individuelle

Plusieurs sortes d'équipement de protection individuelle (EPI) :

- 5 à - 25 dB

- Casque anti-bruit



- Serre-tête anti-bruit



- Bouchons d'oreilles

